



CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Séance du 16 décembre 2015

Intervention liminaire

Madame la Ministre,

Monsieur le Directeur général,

Chers collègues,

Au nom de tous, je voudrais avant tout vous remercier de participer à cette dernière séance plénière du Conseil supérieur pour l'année 2015.

Cette présence, alors que votre agenda est sans doute très chargé, nous honore et nous fait mesurer l'attention, l'intérêt que vous portez à la fonction publique territoriale, à son évolution, à ses débats, mais aussi à ses interrogations.

De fait, le dialogue est toujours actif, sincère et respectueux au sein de cette assemblée qui pratique souvent la « co-construction » des textes.

Par ailleurs, nous avons pu constater que le développement du Conseil commun n'a pas réduit ou minoré notre champ d'intervention. Et l'on espère que les évolutions induites par les dispositions de la loi Déontologie, favoriseront la complémentarité entre le Conseil commun et les conseils de chaque versant.

Cette année a vu le renouvellement des membres, élus et syndicaux, du Conseil. Ce renouvellement, en début d'année, n'a pas empêché le CSFPT de travailler et d'examiner de nombreux textes et de débattre sur des sujets importants; entre autres : la réforme du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, les cadres de santé, les administrateurs territoriaux ou les sapeurs-pompiers.

Le CSFPT a donc rapidement repris un rythme intensif, et nous sommes donc heureux de conclure cette année par une rencontre avec vous.

2015 a été aussi l'occasion pour le CSFPT d'enclencher une réflexion plus globale que nous avons – provisoirement – appelé « Livre blanc » qui vise à dessiner les enjeux et les réformes prioritaires et souhaitables pour la fonction publique territoriale.

Il nous a paru important de prendre un peu de recul, de surplomb, et, pour cela, établir un état des lieux, analyser le contexte global de la fonction publique territoriale, et, à partir de ces éléments, reprendre, adapter et hiérarchiser des propositions déjà formulées par notre instance.

Au demeurant, toutes ces évolutions vont s'inscrire dans un cadre profondément renouvelé auquel nous avons été associés, syndicats et employeurs, à savoir le projet « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » qui porte sur l'ensemble des catégories et devrait avoir ses premiers effets dès l'année à venir.

Les organisations syndicales ont chacune pris position sur ce projet, et de son côté, le collège des employeurs territoriaux, plusieurs fois consulté, a tenu, lui aussi à formuler, par un courrier du 23 septembre, sa position d'approbation

globale, nuancée, et assortie de points de vigilance précis, liés notamment au contexte et aux perspectives financières des collectivités.

Nous sommes donc heureux de vous entendre sur ce sujet et d'envisager avec vous comment ce dispositif se mettra en place, et selon quelle méthode élus et syndicats seront associés aux diverses étapes du processus ainsi enclenché.

De la même manière, le CSFPT s'est récemment exprimé sur la réduction de la cotisation obligatoire due par les collectivités au CNFPT au titre de la formation des agents.

Bien évidemment, le législateur est souverain, et il ne s'agit pas pour nous de vouloir interférer dans ce processus. Mais, au-delà du CNFPT, nous sommes attentifs d'une part, au principe de mutualisation qui permet un égal accès des agents de toutes les collectivités à la formation ; d'autre part, le 1% est un socle commun à tous les versants de la fonction publique. Il nous a donc semblé important de le préserver, sans pour autant préjuger des réformes ou inflexions d'orientation que le CNFPT pourrait mettre en œuvre. Ces évolutions nécessiteraient d'ailleurs un débat plus large.

Voici, Madame la Ministre, quelques-uns des thèmes que nous souhaiterons avec vous aborder aujourd'hui.